



ELECTRICITE  
DE GUINÉE

# COMMUNIQUÉ

18 août 2025

## CAMPAGNE DE RÉGULARISATION COMMERCIALE

La Direction Générale d'EDG informe son aimable clientèle qu'**une opération de régularisation technico-commerciale** est engagée à l'échelle nationale et se poursuivra **jusqu'au 31 août 2025**.

Durant cette campagne, **la régularisation des abonnements est totalement gratuite**. Passée cette date, **des frais de régularisation ainsi que des pénalités** seront appliqués à tous les consommateurs en situation irrégulière.

À cet effet, EDG invite tous les consommateurs raccordés au réseau électrique à se rapprocher de l'agence EDG la plus proche afin de régulariser :

- Leur abonnement (sur présentation obligatoire d'**une pièce d'identité biométrique**),
- Leurs factures impayées.

La Direction Générale rappelle que tout raccordement au réseau sans abonnement constitue une infraction punie par la loi. Ainsi, **à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, les équipes d'EDG procéderont systématiquement à la suspension de l'alimentation électrique pour tous les consommateurs en situation irrégulière**, et d'éventuelles poursuites pourront être engagées devant les autorités compétentes.

Par ailleurs, **les propriétaires et gestionnaires d'immeubles** sont également priés de se rendre dans les agences **pour bénéficier des solutions Transfos+**, conformément aux dispositions commerciales relatives à l'alimentation électrique des bâtiments sur plusieurs niveaux.

Pour plus d'informations, contactez le **Centre de Service Client**, disponible 24h/24 et 7j/7 au **626 11 11 11**.

Direction Générale EDG-SA